## site Natura 2000 Rivière Elorn FR5300024





Compte-rendu du groupe de travail du 23 juin 2009 « habitats, faune, flore»

Jérémie Bourdoulous remercie les participants de s'être déplacés et explique que cette réunion fait suite à une précédente réunion du groupe de travail en mars 2009. A la suite de la réunion une sortie est organisée pour présenter les actions du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) en partenariat avec l'association Langazel sur le périmètre de protection du captage d'eau de Cleuz Drein.

Jérémie Bourdoulous rappelle aux participants les différentes démarches de l'élaboration du document d'objectifs et présente le diaporama qui a été remis à chaque participant du groupe de travail ; Suite à cette réunion de travail, les remarques faites sur les propositions d'objectifs seront intégrées dans le DOCOB qui sera présenté au COPIL d'octobre prochain.

Jérémie Bourdoulous rappelle que le diagnostic des habitats sur le site Rivière Elorn établi par le Conservatoire Botanique National de Brest, fait apparaître un bon état général des écosystèmes malgré les problèmes suivants :

- o dynamique naturel d'enfrichement, boisement au dépend des habitats,
- o présence d'espèce invasives,
- o évaluation imprécise du fonctionnement de la rivière.

L'objectif de NATURA 2000 est la mise en valeur des habitats par le développement local mais il est également possible de proposer des projets plus larges ; il faudra ensuite chercher les financements complémentaires.

Gérard Sponnagel propose d'identifier les problèmes et de rédiger une fiche action pour les résoudre. Ces fiches d'actions doivent être simples (1 fiche par contrat).

Des échanges s'engagent sur l'état du lit mineur : élargissement possible ; morphologie : aucune étude n'a été faite. Philippe Masquelier propose de demander un avis à l'ONEMA.

Gérard Sponnagel indique que à quelques endroits il y a un élargissement de 3 m du lit mineur accompagné d'une baisse de profondeur et donc de dépôts de sédiments dans les rivières.

Jérémie Bourdoulous : pour le sous objectif A3 : « contribuer au maintien de la qualité des eaux » il semble que cet objectif concerne plutôt le <u>SAGE ELORN</u>. Cet élément a été confirmé par la <u>DIREN</u> depuis.

Philippe Masquelier précise que les zones humides de bas fonds, les berges, les talus et les haies permettent également le maintien de la qualité des eaux.

Sous objectif A14 : Catherine Caroff (<u>GMB</u>) propose de diagnostiquer les passages principaux des loutres, de financer les aménagements nécessaires à leur passage, de développer des gîtes de passage ou de reproduction appelés « catiches ».



Alain Bars propose de conduire des actions d'animations basées sur la construction de ces catiches avec des enfants ou des particuliers

Catherine Caroff explique que le GMB propose des conventions « havres de paix » avec les propriétaires.

Philippe Masquelier soumet l'idée de créer une charte Natura 2000 « havre de paix » avec les particuliers : réduction d'impôt foncier ?

Problème des ragondins : reproduction importante, colonisation rapide, leptospirose

Philippe Masquelier fait remarquer que le Syndicat de Bassin a une convention avec la <u>FEFIDEC</u> pour la lutte contre les rats musqués, ragondins.

Bernard Pouliquen fait remarquer que la fédération de pêche emploie des piégeurs recenseurs permanents.



Jean François Glinec expose le problème de la Spartine : sur Loperhet et la rivière de Daoulas, il y a des proliférations de 2m/an sur les vases

La Berce du caucase : Jean François GLINEC a rappelé que cette plante est toxique, qu'elle peut occasionner de graves brûlures sur la peau si son action est conjuguée à celle du soleil. Cette toxicité peut s'exercer même quelques jours après l'exposition.



La Renouée du Japon



L'Herbe de la pampa



Des propositions sont faites dans le sens de mettre en place des actions de communication vers les particuliers par le biais des bulletins communaux mais aussi de former des particuliers sur le terrain avec des fiches illustrées sur les espèces.

Jérémie bourdoulous pose la question de la gestion des Mégaphorbiaies : fauchage, broyage par le biais des MAE. Une partie de ces mégaphorbiaie peut aussi être reconvertie en prairies naturelles.

Contrat Natura 2000 tenter d'avoir une mosaïque de contrats NATURA 2000 sur l'ensemble du périmètre.

La discussion s'oriente en suite ver la Sphaigne de la Pylaie. La question de la réintroduction est posée. Jean François GLINEC explique qu'il est plus judicieux de restaurer les landes enfrichées qui existent.



Jean François Glinec expose la disparition de certaines espèces présentes sur les chemins de randonnée côtiers aménagés dans la bande de 3m du domaine public maritime.

Jérémie Bourdoulous précise que les futurs projets devront associer l'opérateur Natura 2000.



Gérard Sponnagel fait remarquer qu'une Lamproie marine a été aperçue à la station de comptage de Kerhamon.

Jérémie Bourdoulous précise que le Syndicat de Bassin de l'Elorn a reçu un arrêté préfectoral pour l'autorisation de passages sur les terrains de propriétaires pour l'étude invertébrés menée par le CPIE ELORN.

Une autorisation pour le piégeage lumineux a également été demandée.

Le cas de la **Mulette perlière** est évoqué. L'espèce a besoin de la présence des salmonidés pour se reproduire ainsi que d'une eau de bonne qualité sans changement important de débit. Le cycle de développement de l'espèce est particulier : la larve une fois libérée dans l'eau doit, pour survivre, être aspirée par un poisson de la famille des Salmonidés. La Truite ou le Saumon sont les principaux hôtes. La larve se fixe aux branchies de son hôte, au niveau desquelles elle vit de plusieurs semaines à deux mois sous forme de kyste. Après cette période, elle tombe naturellement, s'enfouit dans le sédiment et se métamorphose en une petite moule qui n'apparaîtra qu'après plusieurs années. Elle y passera le reste de sa vie, atteignant parfois l'âge



remarquable de 90 ans. Il va donc falloir cibler les zones les plus propices pour l'étude de la mulette perlière qui était encore inventorié dans la partie aval de la rivière il y a à peine dix ans. Cette étude est la dernière chance de mettre ensuite en place des mesures de sauvegarde.

Au COPIL d'octobre prochain, il va être proposé de valider le principe d'une modification du périmètre NATURA 2000 rivière Elorn dans l'objectif de :

- o faire la jonction avec le périmètre NATURA 2000 des monts d'Arrée,
- intégrer des zones de fort intérêt écologique,
- remonter certains affluents qui contiennent par exemple des frayères à Saumon.

Pour ce faire, un nouvel inventaire pourrait être commandé au CBN sur les secteurs contenant des habitats naturels à inclure dans le nouveau périmètre (stations reliées par un affluent de l'Elorn).



L'après-midi a été consacré à une présentation des actions menées par le SIPP et l'association Langazel sur al zone humide de Cleuz Drein. Le contrat nature a permis de restaurer par gyrobroyage avec exportation plusieurs hectares de landes et de tourbières. Les premiers résultats sont déjà observables avec la présence des Narthécie.

Le 23 juin 2009 : réunion « habitats, faune, flore »

## Etaient présents :

- M. Jean François GLINEC, Naturaliste local;
- M. Benoit Huot, Association des Moulins du Finistère ;
- M. Gérard Sponnagel, AAPPMA Elorn;
- Mme Catherine Caroff, GMB;
- M. Bernard Pouliquen, Chambre d'Agriculture
- M. Yvon Pouliquen, Commune de Ploudiry
- M. Philippe Masquelier, Animateur du SAGE ELORN;
- M. Gilles Mailfert, Adjoint commune de Loperhet;
- M. Alain Bars, CPIE Vallée de l'Elorn ;
- Mme Anne Marie Jégou, CPIE Vallée de l'Elorn
- M Jérémie Bourdoulous, animateur Natura 2000 Elorn.

## Etait excusé :

- M. Jean Pierre LE GALL, SEPNB